

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Extension de la mairie – Attribution du marché de travaux

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, il est décidé de retenir les entreprises suivantes :

N° Lot	Description du Lot	Entreprise proposée par la C.A.O.	Montant en Euros HT
01	Terrassements généraux – VRD	EUROVIA	24 742,95
02	Démolition – Gros Œuvre	DEFONTAINE	65 835,87
03	Enduits	DELAUNAY	11 133,59
04	Charpente bois	VERON DIET	6 345,56
05	Charpente tuiles – Zinguerie – Etanchéité	OGER LEFRECHE	15 738,29
06	Menuiseries extérieures	CONCEPT & MENUISERIE	45 072,79
07	Menuiseries intérieures - Parquet	TRICOIRE	33 827,05
08	Cloisons sèches - Isolation	USUREAU	22 660,00
09	Plafonds suspendus	PLAFISOL	6 314,33
10	Chape – Carrelages - Faïences	MALEINGE	20 106,96
11	Peinture – Revêtements muraux	PAILLAT NORBERT	16 860,90
12	Electricité	DIXNEUF	24 753,72
13	Plomberie – Chauffage – Ventilation	DIXNEUF	49 947,52

Pour un montant total de travaux de 343 339,53 € HT, soit 412 007,44 € TTC.

II.2. Bâtiment technique de la Ménardièrre – Bureau de contrôle technique et coordination SPS

Le contrôle technique pour la prévention des risques techniques liés à la réalisation d'ouvrage et la coordination SPS (Sécurité Protection Santé) pour prévenir les risques issus de la co-activité d'entreprises seront confiés à la société APAVE pour un montant total TTC de 4 291 €.

II.3. Bâtiment technique de la Ménardièrre – Etude géotechnique

L'étude géotechnique destinée à prendre en compte les principes de constructions des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages...) est confiée à la société GEOTECHNIQUE pour un montant TTC de 3 954 €.

II.4. Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Au budget 2021 ont été inscrits les crédits nécessaires à l'acquisition d'un camion benne de moins de 3,5 tonnes pour les services techniques. Les garagistes locaux ont individuellement été invités à présenter une offre et la réalisation de cet investissement a par ailleurs été largement publiée sur la plateforme des marchés publics. Après examen des différentes propositions, il est décidé de retenir l'offre du garage des Campanules de La Séguinière pour un véhicule MAN à 30 860 € TTC.

II.5. Acquisition d'un praticable pour la salle de gymnastique

La commune met à disposition du club de gymnastique ASEG la salle Pierre de Coubertin pour son activité sportive. Celle-ci nécessite l'emploi d'un praticable qui est également utilisé ponctuellement par les scolaires, les matinées récréatives... Ce matériel vétuste va être remplacé pour permettre le déroulement des différentes activités dans de bonnes conditions. C'est l'offre de la société GYMNOVA qui est retenue pour un montant de 38 017 € TTC.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Liaison douce les Grands Bois / l'Hermitage – Prix du foncier et convention de partage des frais

Les communes de Saint-Léger-sous-Cholet et de La Séguinière se sont entendues pour la répartition du montant forfaitaire à verser aux propriétaires actuels de l'emprise du futur chemin. La Séguinière prendra en charge 7 770 € du coût total qui s'élève à 10 000 €.

Pour le reste des frais, les communes se sont mises d'accord pour que ce qui est lié au terrain (frais de géomètre, frais d'acte, indemnité d'éviction) soit pris en charge par chaque commune pour l'emprise qui les concerne.

Par ailleurs, l'aménagement (débroussaillage – abattage, création du sentier, clôtures, création de haies...) sera réglé par La Séguinière et la commune de Saint-Léger-sous-Cholet remboursera, à la fin de l'opération, la dépense concernant l'emprise qui la concerne.

III.2. Bords de Moine – Entente de principe sur transaction d'échange de terrain

La volonté de la municipalité est de pouvoir compléter son offre de circuits en proposant une variante d'un peu plus d'un kilomètre en bord de Moine à un chemin existant dénommé « de l'étang ruiné au chemin de Tiffauges ». Pour ce projet, des discussions ont eu lieu avec les propriétaires de terrains concernés. En échange d'une prairie appartenant à la commune, ceux-ci seraient disposés à céder une bande de 6 à 8 mètres de large le long du ruisseau.

Un protocole d'accord transactionnel sera signé entre les différentes parties pour pouvoir dès à présent délimiter les surfaces à échanger.

III.3. Cœur de bourg – Echange de terrain avec un riverain

La commune est devenue propriétaire de l'ensemble des terrains du projet « Cœur de Bourg » et une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet de géomètres Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau pour réaliser une opération d'une dizaine de lots. Pour répondre à la demande d'un riverain qui souhaite disposer d'un accès pour donner plus de commodité à son bien, une cession sous la forme d'un échange, sans soulte, avec une partie de la parcelle appartenant au demandeur sera réalisé.

III.4. Effacement de réseaux rue de la Garenne – Convention Orange

A l'occasion de l'aménagement de la rue de la Garenne, il est prévu d'effacer l'ensemble des réseaux aériens existant. La commune de La Séguinière, maître d'ouvrage pour partie de l'opération, prend à sa charge le coût de réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil y compris le lit de sable, le remblayage et le revêtement de surface. Le coût de l'opération est conforme au montant approximatif du programme d'effacement de réseaux validé par délibération du 14/12/2020 soit 76 964 € TTC.

III.5. Plan de circulation – Recours à l'ingénierie départementale

L'ingénierie territoriale du Conseil Départemental est une mise à disposition des compétences et des services du Département pour les collectivités ou EPCI qui en font la demande. En proposant aux collectivités un accompagnement dans des domaines aussi variés que l'aménagement, la mobilité ou les solidarités, l'ingénierie territoriale a pour objectif de renforcer la capacité des collectivités partenaires à agir et innover.

La commune de La Séguinière souhaitant élaborer un plan de circulation des axes structurants de son agglomération, il est décidé de missionner l'ingénierie départementale pour une première phase d'étude qui comprend le diagnostic, le schéma d'organisation global des espaces publics et le plan de déplacement.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Evolution du site – Choix du prestataire

Une consultation de prestataires a été lancée, par la commission Communication, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la conception, la mise en service et le fonctionnement d'un site Internet. Le but est de remplacer le site actuel et de mettre en place un document de communication attractif, avec une facilité de navigation sur le site (de page en page), une ligne graphique bien identifiée et une simplicité dans la compréhension des informations.

Après une nouvelle analyse des offres, celle de la société A3 WEB est retenue. Elle répond le mieux aux exigences du cahier des charges et aux besoins en matière de formation et de maintenance. Elle présente par ailleurs une offre économiquement avantageuse. D'autre part, pour l'application mobile, la société A3WEB propose un produit qui ne nécessite pas la création de lien supplémentaire ou d'ajout d'article. La mise à jour du site internet met automatiquement à jour l'appli mobile et inversement.

IV.2. Restauration scolaire – Modification du règlement intérieur

La mise en place du Portail Famille nécessite d'apporter des modifications au règlement intérieur du restaurant scolaire. Par ailleurs, la formule d'abonnement a progressivement remplacé la vente de ticket, il convient désormais de supprimer cette modalité d'accès au service.

Le règlement intérieur du service a été modifié pour tenir compte de ces nouvelles dispositions.

IV.3. Nomination d'un référent culture

Le service de la direction de la culture a réfléchi depuis à la possibilité de mettre en place, fin 2021 et début 2022, une saison culturelle établie sur la base de projets menés avec les communes. Pour l'organisation de cette 1^{ère} saison, qui s'entend comme une amorce, Agnès BRUCHE est nommée référent « saison culturelle » de la commune.

Le référent culture sera l'interlocuteur privilégié des médiateurs pour la mise en place du projet, assurera l'implantation du projet et son appropriation par la commune, fera que le projet ne se limite pas aux frontières de sa commune mais qu'il rayonne également sur les territoires voisins, gèrera la logistique...

IV.4. Compagnie en résidence à l'Espace Prévert

Une compagnie artistique a sollicité la mise à disposition de l'espace Prévert pour une résidence artistique. Il s'agit de l'octroi temporaire de la scène du théâtre afin de favoriser l'élaboration d'un spectacle. Le demandeur est la Cie Cordes Sensibles – Association Doucha de Nantes (44). La compagnie s'installera en résidence les 30 et 31 août 2021 à l'espace Prévert.

IV.5. Convention de participation aux charges de fonctionnement du Centre Médico Scolaire

La commune fait partie du périmètre d'intervention du CMS et, à ce titre, les élèves des écoles de La Séguinière bénéficient de ce service hébergé dans des locaux mis à dispositions par la ville de Cholet. La ville centre a proposé que la participation financière pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022 et 2022/2023 soit calculée au prorata des effectifs scolaires 2020/2021.

Sur la base de charges de fonctionnement annuelles d'un montant total de 31 314 €, la participation due par la commune de La Séguinière représente 917 €/an (901 €/an pour la convention précédente).

IV.6. Valor 3e – Rapport d'activité 2020

L'an passé, 38 934 tonnes de déchets ménagers ont été traitées, ce qui représente 119 kg par habitant (en 2019 : 38 458 tonnes / 118 kg par hab.). Depuis 2006, date de création du Syndicat Mixte Valor3e, le volume d'ordures ménagères résiduelles collecté a diminué de 19 904 tonnes, ce qui représente une baisse de 33,8% (de 58 838 à 38 934 tonnes). Cette diminution est le fruit du travail effectué par les intercommunalités adhérentes (tri sélectif, apports volontaires, initiation au compost individuel...). A noter que les déchets ménagers recyclables ont augmenté de plus de 10 kg par habitant.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Julien BOUHIER – Administration générale – Finances

Liaison douce

Par courrier du 23 juin 2021, le président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire a informé la commune que le dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police était complet. La dépense éligible retenue pour la liaison entre le chemin des Rambouillière et l'Hermitage est de 32 285 €. La répartition du produit des amendes de police aura lieu en septembre mais il est désormais possible de commencer par anticipation les travaux programmés.

Visites d'activités économiques

L'office de Tourisme du Choletais propose en juillet et août deux animations estivales sur la commune de La Séguinière (adulte 4 € / enfant 2 €) :

- Découverte de l'Aquaponie le vendredi 16/7 et le jeudi 12/8 de 10h00 à 11h30
- Visite des Ateliers Pulsion Design les mercredis 21 et 28/7 de 10h30 à 12h00

Renseignements et réservations auprès de l'OT au 02 41 49 80 00

V.2. Julie BARREAU – Environnement – Cadre de vie - Sports

Villes et villages fleuris

Le jury du concours des villes et villages fleuris a visité la commune le lundi 21 juin après-midi. Les membres du jury ont été sensibles à la gestion différenciée des espaces verts. Cette pratique alternative envisage la prise en charge des sites naturels selon trois critères principaux : leurs spécificités en fonction de leurs usages, les méthodes d'entretien durables et la protection de l'écosystème. Revue de détails centrée sur l'enherbement, du gazon d'ornement à la pelouse fleurie. La gestion différenciée représente une avancée importante dans la préservation de la biodiversité animale et végétale ainsi qu'un moyen d'optimiser le temps de travail des agents dans le cadre de leur mission de gestion des espaces verts. Elle facilite aussi le respect du zéro phyto par l'emploi de techniques manuelles, mécaniques ou thermiques. Pour rappel, la cérémonie des remises des prix aura lieu le 13 novembre 2021 à Château-Gontier en Mayenne.

Ramassage des déchets

Depuis quelques mois des brigades HULC (Habitants Unis Localité Choyée) se mettent en place à l'initiative du CSI Ocsigène sur les communes du territoire. Les objectifs sont de :

- valoriser les habitants qui s'investissent déjà personnellement de manière individuelle à pouvoir agir de manière plus collective,
- sensibiliser les habitants à la réduction des déchets,
- offrir un cadre de vie propre et agréable.

Actuellement, une dizaine de volontaires par commune sont prêts à participer aux opérations de nettoyage. L'objectif est de proposer en moyenne 4 rencontres annuelles. Les déchets une fois triés seront remis aux services municipaux qui en assureront le traitement.

V.3. Serge GUINAUDEAU – Urbanisme - Travaux

Présente les sujets évoqués lors de la commission Urbanisme – Travaux du 23 juin 2021 qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération au cours de la présente séance.

Effacement de réseaux

Afin de cerner les besoins des communes, le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire travaille actuellement à l'élaboration de la composition du programme d'effacement de réseaux pour l'année 2022. Pour ce qui concerne la commune, la commission a décidé de proposer la rue de la Grande Fontaine dans les opérations à réaliser l'an prochain. Le SIEML va donc désormais faire un chiffrage estimatif des travaux, ce qui permettra au conseil municipal de se positionner ensuite sur l'opportunité d'inscrire les crédits nécessaires en 2022.

Chenilles processionnaires

La campagne de traitement collectif va débiter à la fin de l'été avec le concours de la Fédération Départementale de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître avant le 31/10/2021 pour pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel (17 € par arbre en 2020). Après cette date et jusqu'au 15 décembre une majoration de 2 € sera appliquée. Les processions sont lancées depuis le printemps mais il n'est malheureusement pas possible de traiter en ce moment. C'est à cette période de l'année que les risques d'urtications sont les plus importants.

V.4. Astrid FRAPPIER – Actions de proximité

Transport solidaire

La commune recherche toujours de nouveaux bénévoles intéressés pour devenir chauffeur du Transport Solidaire et apporter ainsi sa contribution aux actions de solidarité sur La Séguinière. Un article sera inséré à cet effet dans le prochain bulletin municipal.

Repas des aînés

Les protocoles sanitaires ne permettent toujours pas d'organiser le 10 octobre prochain, le traditionnel repas des aînés. Il a donc été décidé, avec le concours des cuisiniers du restaurant scolaire, de préparer de nouveau pour les personnes de 69 ans et plus (nées avant le 31/12/1952), un repas à emporter. Les conjoints de moins de 69 ans pourront également bénéficier de ce plateau repas moyennant une participation de 15 euros.

V.5. David CARON – Information – Communication - Evènementiel

Conseiller numérique

Le CSI Ocsigène a recruté un conseiller numérique qui couvrira le territoire d'Ocsigène. Ce salarié interviendra à la rentrée auprès des habitants pour les accompagner individuellement dans leurs démarches administratives ligne. Davantage d'informations seront communiquées en septembre à l'issue des rencontres prévues avec les élus des communes, la CAF, l'Agglomération du Choletais et l'ensemble des partenaires sociaux.

Site internet

En ce qui concerne le site internet, le rétro planning envisagé est le suivant :

- Validation de la maquette (pages d'accueil et pages intérieures) pour le 30/09
- Intégration et développement du site à partir du 4/10
- Livraison sur site sur un serveur de développement autour 18/10
- Formation et mise en ligne à suivre.

V.6. Agnès BRUCHE – Culture - Jeunesse

Commission culture et jeunesse

Mise en place de la future saison culturelle avec quelques spectacles (apéros concerts, danses, humour) et un temps fort pour les 12-18 ans à organiser en partenariat avec le CSI

Action culturelle de l'AdC

Suite à la réunion commission culture AdC, dans le cadre de la future saison culturelle ADC, nous avons été retenus pour l'action « Rebond » qui aura lieu en janvier. Le parcours extérieur proposé repose sur le principe suivant :

Deux œuvres sont juxtaposées, l'une issue de la collection du textile, l'autre de la collection de l'art. Le lien est formel et/ou coloré. Les publics visés sont les scolaires ainsi que le grand public.

L'action se déroulera sous la forme de création d'un parcours de 5 binômes d'œuvres qui seront exposées sur des bâches en différents lieux de la commune. L'exposition sera accompagnée de la mise en place progressive des reproductions afin de susciter la curiosité et éveiller l'intérêt.

Des visites guidées du parcours seront organisées pour le grand public et les enseignants seront formés pour présenter les œuvres à leurs élèves en autonomie. Des conférences ludiques se tiendront également et un temps fort marquera la clôture de l'action, le temps d'un week-end sous la forme d'un atelier ouvert à tous (avec la présence éventuelle d'un artiste).

Animation maison d'accueil

La maison d'accueil organise un marché artisanal le samedi 25 septembre sur la terrasse en extérieur.

Sécurité routière

Agnès BRUCHE élu référent Sécurité Routière sur la commune de La Séguinière participait à une rencontre avec d'autres référents du Maine-et-Loire. Il a été rappelé le rôle du référent qui est le contact privilégié avec les services départementaux et la gendarmerie pour tout ce qui touche à la sécurité routière (organisation d'atelier pédagogique pour les écoles et les seniors, plan d'aménagement, avertissement sur les voies accidentogènes...).

V.7. Alain GUILLEZ – Vie Scolaire – Enfance

Restaurant scolaire

Lors de la commission consultative du Restaurant Scolaire du mardi 22 juin ont été validés :

- La charte de bonne conduite sera affichée dans le restaurant scolaire à la rentrée.
- Le nouveau permis à points sera mis en place à la rentrée, ce nouveau permis comporte 12 points. La perte et la récupération de points sont clairement notifiées, le barème de sanction diffère après la perte de 6 points...
- La mise en place à l'entrée du restaurant scolaire d'un totem pour rappel des mots magiques.

Rentrée scolaire 2021/2022

Concernant les effectifs des écoles, M. GUILLEZ informe de la situation à la rentrée 2021/2022 :

- Ecole Notre Dame effectif relativement stable (- 4) mais fermeture d'une classe,
- Ecole maternelle Marcel Luneau 94 élèves inscrits contre 100 en 2020/2021,
- Ecole élémentaire Marcel Luneau 185 élèves inscrits contre 196.

V.8. Marie PELTIER – Affaires sociales

Plan Canicule

Comme tous les ans, la commune a activé sa cellule de veille "plan canicule" dans le cadre du Plan communal de Sauvegarde. Cela lui permet de déployer des mesures de prévention et les actions nécessaires pour aider les personnes isolées, fragiles ou en perte d'autonomie. Un dispositif de vigilance, de veille et d'alerte en matière de prévention des risques exceptionnels liés à la canicule est mis en œuvre en direction des seniors et des personnes vulnérables. Il prévoit la tenue d'un registre nominatif des personnes de plus de 65 ans et / ou handicapées se considérant comme particulièrement vulnérables. Le centre communal d'action sociale (CCAS) recense ainsi depuis le début du mois de juin, les personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile.

Don du sang

Le territoire français risque de manquer de sang dès cet été si l'objectif des 120 000 poches n'est pas rapidement atteint. Les donneuses et donneurs doivent rester mobilisés et sont invités à donner massivement leur sang au cours des toutes prochaines semaines. Pour rappel la prochaine collecte de sang aura lieu le 20 octobre prochain de 16h30 à 19h30 à La Séguinière et 2 collectes sont programmées en 2022 à la Salle des Fêtes, le jeudi 16/6 et le mardi 18/10.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Droit de préemption urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes de 4 terrains situés : rue des Châtaigniers, rue de la Marche, impasse Christine Caron, rue des Artisans.

VI.2. Prochaines réunions

La prochaine séance conseil municipal aura lieu le lundi 6 septembre 2021 à 20h30.